

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 835

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Duplessy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry
et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de quatre mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les fonds publics, dont les indemnités de fonction des collectivités, alloués aux artisans et commerçants candidats aux élections et/ou élus locaux, ainsi que sur toutes les modalités d'aide financière privés mobilisables et attribuées à ces professions souhaitant s'investir dans un mandat électif local.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'existe actuellement aucun dispositif de soutien pour les artisans et commerçants exerçant à leur propre compte et qui souhaitent s'investir dans un mandat électif local. Il est alors impossible pour eux de concilier activité professionnelle avec l'exercice d'un mandat.

Un label « Employeur partenaire de la démocratie locale » est proposé dans ce texte, ainsi que plusieurs dispositions permettant aux salariés élus de trouver un équilibre entre d'une part, leur profession, et d'autre part, leur fonction d'élu.

Pour les artisans et commerçants, l'engagement dans la vie politique est semé d'embûches. Ils n'ont pour certain pas d'autres solutions que d'abandonner leur commerce, ou d'opter pour la location gérance le temps de leur mandat.

Selon les données de 2021 du ministère de l'Intérieur, les cadres supérieurs représentent 61 % des conseillers régionaux, plus de la moitié (55 %) des conseillers départementaux, 42 % des conseillers communautaires et 28 % des conseillers municipaux, alors que leur part dans la population est d'à peine 20 %. Ces chiffres témoignent du manque de diversité dans les profils des élus.

Afin de diversifier l'origine socio-professionnelle des élus locaux, cet amendement d'appel a pour objet d'inciter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur d'une aide financière octroyée à ces professions.